

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 40-2023

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ  
INCENDIE DES NOUVEAUX LOCAUX DU CCAS  
AVENANT N°1 – FONDATIONS SPÉCIALES  
ENTREPRISE EGERI

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°14/2023 du 7 février 2023 portant attribution à l'entreprise EGERI du marché n°221 542, relatif aux travaux de de réhabilitation et de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie des nouveaux locaux du CCAS, notamment le lot 10 : Fondations Spéciales, pour un montant de 29 460,00 € HT, soit 35 352,00 € TTC,

Considérant la nécessité d'ajuster la profondeur des pieux,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant au marché afin d'acter la moins-value au marché,

D É C I D E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est accepté la signature de l'avenant n°1 du Lot 10 " Fondations spéciales", au marché n°221 542, relatif aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie des nouveaux locaux du CCAS, présentée par l'entreprise EGERI, rue de l'Océan – 85150 LES ACHARDS.

**Article 2** : Le montant du marché modifié s'élève à 26 150,00 € HT soit 31 380,00 € TTC, ce qui représente une baisse de 11,24% par rapport au marché initial.

**Article 3** : Les autres articles du contrat restent inchangés.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 23 juin 2023

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Raymond BURDIN  
Maire,